



**Bureau communautaire
Mardi 28 Novembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI.

Absents : M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Désignation d'un représentant titulaire pour siéger au sein du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Monsieur REVEL rappelle que par délibération que par délibération 2020.29.09.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant la désignation des représentants de l'intercommunalité dans les instances extérieures et les commissions ne présentant pas de caractère règlementaire.

Vu la délibération n°2020.07.22.04 relative à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais au Syndicat de Développement Local du Cœur d'Hérault (SYDEL),

Considérant que le Bureau communautaire peut procéder à la désignation de membres auprès d'organismes extérieurs,

Considérant que le décès de Monsieur DIDELET implique de procéder à son remplacement au sein du Comité Syndical du Syndicat de Développement local du Cœur d'Hérault (SYDEL) où il siégeait en qualité de suppléant.

Monsieur REVEL propose aux membres du Bureau communautaire la candidature de Monsieur Patrick-Albert JAURES, Maire de Mourèze afin de procéder au remplacement, en qualité de suppléant du Comité Syndical du Syndicat de Développement local du Cœur d'Hérault.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Patrick-Albert JAURES en qualité de représentant suppléant de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Comité Syndical du Syndical de Développement local du Cœur d'Hérault,

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées au conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 28 Novembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL